

Image not found or type unknown



Recours hierarchique naturalisation

Par **amourdefrance**, le **12/02/2014** à **02:30**

bonjour et merci de votre attention,
Que me conseillez vous de faire dans mon cas? je suis en France depuis plus de 10 ans, marié à une française, père de 6 enfants dont 3 français nés et vivant en France et 3 autres plus grands vivant à l'étranger. bien entendu que je travail en CDI.
j'ai reçu une lettre d'irrecevabilité du préfet qui motive par l'article 21-16 du code civil; soit un défaut de fixation de la cellule familiale en précisant que j'ai des enfants mineurs à l'étranger.
Celui-ci me rappelle quand même que je peux faire un recours hiérarchique.
Que dois-je écrire?
Y a t il eu des cas similaires qui aient abouti?